SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Sites Natura 2000 « Camargue »

ZSC FR 9301592 - ZPS FR 9310019

Compte rendu du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « Camargue »

Du Lundi 05 Octobre 2026, au Domaine du Mas de la Cure aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)

Personnes présentes (classées par ordre alphabétique) :

ARNASSANT Stephan	Entente Intercommunale du Golfe d'Aigues-Mortes
BATTEZ Carmen	Organisation de Producteurs du Sud
BERGENEAU Joan	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
BERTRAND Stéphanie	Conseil Départemental 13
BONTON Nicolas	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
BOREL Nicolas	NB Consultant
BOUCHERF Anaïs	Office National des Forêts
BUCHET Laura	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages en Mer de PACA
CAMERINO Frédérique	SEMIS
CARTIER Alexis	Tour du Valat
CHAMPAGNON Jocelyn	Tour du Valat
CLEMENT François	Centre Français du Riz / Syndicat des Riziculteurs de France et Filière
CRESTEY Alexandre	Parc naturel régional de Camargue
DESVERONNIERES Perrine	Office Français de la Biodiversité
DURAND Camille	Seaquarium Institut Marin
ESPINOSA Chloé	Seaquarium Institut Marin
FERTON Marilou	SEMIS
FOUR André	Association pour le Développement Durable et Ecologique en Camargue
GANDIOL Jean-Philippe	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
GIRET Sylvie	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13
GORCE Magali	Parc naturel régional de Camargue
GRILLAS Patrick	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
GRISARD Colombe	Parc naturel régional de Camargue
GROSSET André	Préfecture maritime de Méditerranée
JUVENAL Thibault	Chambre d'Agriculture 13
MAMMALET Thierry	Office National des Forêts
MANAUD Clothilde	Association de la Maison du Cheval Camargue
MERY Ethel	Parc naturel régional de Camargue
POMBO Pascal	Pêcheur sur le secteur Saintes-Maries-de-la-Mer / Prud'homie de Martigues

PREVOT-MAYER Alexandra	Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
QUONIAM Isabelle	Grand Port Maritime de Marseille
RAVIOL Pierre	Mairie d'Arles
SANCHEZ David	Pêcheur sur le secteur Beauduc
SERRA Marie-Claude	Conservatoire du Littoral
SPADONI Sara	Office Français de la Biodiversité
TETREL Claire	Office Français de la Biodiversité
ZAMBLERA Maïlys	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA

Personnes excusées (classées par ordre alphabétique) :

IZZO-ALASTRA Sandra	Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
AUSTRUY Annabelle	Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
BELENGUIER Luc	Réserve Naturelle Nationale de Camargue
BENOIT Jean-Claude	Prud'homie de Martigues
DELABALLE Mélanie	Région Sud
DE SAMBUCY Nicolas	Chambre d'Agriculture 13
KIRAMARIOS Sandrine	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
RIGAUD Vincent	IFREMER
MAILHAN Claire	AOP Taureaux Camargue / Mairie d'Arles
THIBAULT Marc	Tour du Valat

Ordre du jour :

1. Le réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur
2. Natura 2000 au sein du delta
3. Focus sur la Dotation biodiversité
4. Bilan de l'animation depuis Septembre 2025
    - Restitution de l'étude sur le suivi de la reproduction de la Glaréole à collier
    - Présentation des résultats de l'Analyse Risque Pêche - secteur Camargue
5. Visite du domaine du Mas de la Cure

Les animateurs des sites Natura 2000 « Camargue » : **Ethel MERY** et **Alexandre CRESTEY** se présentent et introduisent la séance en donnant la parole aux Présidents du COPIL.
La nécessité d'une co-présidence est rappelée du fait que le site inclut une partie marine et une partie terrestre.

Les animateurs rappellent que lors du COPIL du 02 septembre 2024, une co-présidence tournante a été décidée. Après Mr **Pierre RAVIOL** pour la mairie d'Arles et Mme **Marie-Christine CONTRERAS** pour la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer, c'est Mr **Joan BERGENEAU** qui reprend la co-présidence pour représenter la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône. La parole lui est donnée pour introduire la séance.

Joan BERGENEAU prend la parole en rappelant le rôle important de Natura 2000 pour le territoire et la volonté de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône de s'inscrire activement dans l'animation des sites Natura 2000 « Camargue ».

André GROSSET, représentant du Préfet Maritime de Méditerranée, prend la parole en rappelant la richesse de la Camargue et l'importance de sa conservation. Il poursuit en remerciant les communes impliquées notamment au travers cette co-présidence tournante. L'importance du COPIL en tant qu'instance de gouvernance et de partage est également rappelée. Un rappel des actions engagées et suivies par la PREMAR est également effectué (gestion des mouillages, travail sur les zones de protection forte pour la préservation des habitats et des espèces à fort enjeu, travail sur les analyses risque pêche et diverses actions sur la protection de la faune marine et des grands mammifères marins). Il clôture son intervention en remerciant le Parc d'associer la Préfecture Maritime à la révision de sa charte et approuve le fait de disposer d'une mesure spécifique sur les enjeux littoraux et marins.

A la suite de ces interventions un tour de table est effectué de manière à pouvoir présenter chaque participant. Après une présentation de l'ordre du jour, les différentes parties sont abordées successivement avec un temps d'échange entre chaque section.
Une visite du domaine du Mas de la Cure est ensuite proposée pour clôturer le COPIL.

1. Le réseau Natura 2000 et les missions de l'animateur

Ethel MERY rappelle les fondements de Natura 2000 ainsi que quelques chiffres à l'échelle de la France métropolitaine et de la Région Sud. Elle détaille ensuite la mission de l'animateur qui est de mettre en œuvre le Document d'Objectifs par deux moyens principaux qui sont la concertation et la contractualisation. L'accent est mis sur le fait que le réseau Natura 2000 a pour objectif d'« Assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales ».

2. Natura 2000 au sein du delta

Ethel MERY poursuit en donnant quelques informations générales sur le site, sa superficie, les communes qu'il comporte, son périmètre actuel. Elle insiste également sur le fait que le volet marin du DOCOB a été finalisé et validé par arrêté préfectoral en date du 13 février 2024 et qu'un processus de modification des périmètres est en cours avec une évaluation du DOCOB prévue en 2027.

L'animatrice présente par la suite la richesse naturelle du delta camarguais en énumérant les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la création de ces sites.

3. Focus sur la Dotation Biodiversité

Alexandre CRESTEY présente le principe et l'objectif de la Dotation biodiversité qui est nommée depuis 2024 comme la Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales. L'historique de cette dotation est rappelé ainsi que les montants nationaux accordés chaque année aux communes des sites Natura 2000 « Camargue ».
Pour l'année 2023, uniquement la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer perçoit cette dotation avec un montant de 100 000€, somme qui constitue le plafond de cette dotation.
Les changements intervenus depuis l'année 2024 concernant cette dotation sont également expliqués, ils concernent principalement la modification des critères d'éligibilité, l'extension de cette dotation à de nouvelles zones, la disparition du critère de population et l'apparition des coefficients de pondération.
Fait principal à retenir, cette dotation est réservée uniquement aux communes rurales au regard du classement de l'INSEE, c'est-à-dire les communes classées dans les trois catégories suivantes :
- les « bourgs ruraux »
- le « rural à habitat dispersé »
- le « rural à habitat très dispersé »

Une carte en ligne permet d'identifier facilement le classement des communes, disponible au lien suivant : *https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=319365,5520248,341830,195950&c=indicator&i=grille_densite.degre_densite&t=A01&view=map1.*

4. Bilan de l'animation depuis septembre 2025

Cette partie se divise en 5 sous-parties permettant de présenter au mieux les actions réalisées et à réaliser en fonction des différentes missions de l'animateur Natura 2000.

4.1. Gestion et contractualisation

Alexandre CRESTEY indique que la gestion et la contractualisation sont des outils de Natura 2000 pour inclure et impliquer les différents acteurs de l'environnement et les gestionnaires notamment les propriétaires dans des actions sur le site.

Contrats Natura 2000

Alexandre CRESTEY présente un contrat qui a été finalisé en 2026, puis les quatre contrats en cours qui sont financés à l'aide de fonds 100% Région. Il présente également deux nouveaux projets de contrats qui ont été acceptés techniquement et qui seront soumis aux votes des élus de la Région en octobre 2026. Il est également précisé que ces contrats ont pour objectif transversal de restaurer la fonctionnalité hydraulique pour permettre l'apport d'eau douce dans le delta.
Sylvie GIRET demande comment est enlevée la Jussie et **Alexandre CRESTEY** précise que le curage et l'extraction de matière s'effectue à l'aide d'une pelle mécanique et que les Jussies sont déposés sur une zone de sol nu pour éviter toute repousse.
Pierre RAVIOL souligne que la restauration des ouvrages hydrauliques est fondamentale pour la Camargue car le fait d'envoyer de l'eau douce dans le delta permet de lutter activement contre la salinité et de maintenir des activités.

Contrats agricoles (MAEC)

Dans le but de rappeler le contexte, **Alexandre CRESTEY** présente le cadre et le contexte des MAEC à l'échelle nationale. Un retour sur l'année 2023 est par la suite présenté, en abordant notamment les financements réduits de la DRAAF qui ont conduit à n'ouvrir que 8 mesures prioritaires à l'échelle de la Camargue. Les changements concernant l'année 2024 sont également évoqués avec l'ouverture de 22 mesures et notamment les mesures Haies et Fossés très attendues mais également l'organisation des formations. Une partie bilan est enfin présenté de manière à traiter les trois premières années d'engagement (2023, 2024 et 2025). Ces chiffres révèlent qu'un total de 198 exploitations ont bénéficié des MAEC en Camargue, les surfaces engagées ainsi que les montants financiers sont également présentés pour chaque mesure.
Sylvie GIRET demande si des contrôles sont effectués sur ces mesures et **Alexandre CRESTEY** répond que oui notamment par l'ASP et par photographie aérienne.
François CLEMENT poursuit en remerciant le travail du Parc sur la campagne MAEC qui a permis aux agriculteurs de pouvoir souscrire ces mesures. Il poursuit en regrettant que les fonds alloués à ces MAEC ne soit pas suffisant pour faire changer les pratiques et insiste sur le fait que ces mesures sont un outil important pour la transition des systèmes. Il appui également sur le fait que les agriculteurs arrivent vite au plafond selon la taille des exploitations. Il souligne également le travail qui est fait par le CFR et la CA13 concernant les haies, les bords de parcelle, les couverts végétaux et le désherbage mécanique qui sont liés à ces MAEC.
Pierre RAVIOL poursuit et approuve en regrettant la baisse du montant de ces mesures.
Alexandre CRESTEY constate en effet qu'il s'agit plus de mesures d'accompagnement que de mesures de changement.

4.2. Communication et sensibilisation

Différentes actions de communication, information et sensibilisation mises en place depuis Septembre 2025 sont présentés dans cette partie par **Alexandre CRESTEY**. Diverses actions visant les scolaires et le grand public sont présentées et mises en avant tant sur la partie marine que terrestre. La présence de divers articles sur la page Facebook, Instagram et LinkedIn du Parc et le site internet des sites Natura 2000 est également mentionnée.
Pour consulter le site internet, rendez-vous au lien suivant : https://www.parc-camargue.fr/

Alexandre CRESTEY poursuit la présentation de cet axe en faisant un focus sur l'organisation du Concours général agricole des pratiques agro-écologiques spécialité Prairies & Parcours. Il revient sur l'édition 2025 du concours avec la candidature de l'Association de la Maison de Cheval Camargue, lauréate locale, qui a également remporté un prix spécial lors du Salon de l'Agriculture de Paris en février 2026. Il précise que le lauréat de l'édition 2026 est Mr Jean-Paul Cognet et qu'il sera invité à représenter la Camargue lors du Salon de l'Agriculture en février 2027. **Clotilde MANAUD** remercie les organisateurs du concours pour leur accompagnement et le suivi des actions qui ont été menées à la suite du prix national.

Colombe GRISARD poursuit la présentation de cette partie en évoquant le travail de la Garde Régionale Marine sur les côtes camarguaises, notamment au travers l'organisation d'animations et d'évènements, de ramassage de déchets, de diffusion avec différents partenaires dont l'ADDEC, la SEMIS, la SNPN et Miraceti. A la suite de cette présentation, **Frédérique CAMERINO** intervient pour remercier l'investissement du Parc dans ces actions de sensibilisation et souligne l'importance de la transversalité au travers des actions menées.

4.3. Inventaires et suivis scientifiques

Ethel MERY commence cette partie bilan en présentant la partie « Inventaires et suivis scientifiques ».
Cette partie traite des suivis en régie réalisés sur la partie terrestre et marine et des études sous-traitées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.

Concernant les suivis en régie, **Ethel MERY** évoque dans un premier temps les suivis réalisés sur la partie terrestre (ornitho, odonates, chiro, loutre/castor, reptiles, déchets et EEE). Un point spécifique est abordé concernant une station d'ambroisie à épis lisse qui a été arrachée sur la plage du Grand radeau.
La présentation des suivis en régie se poursuit avec un focus sur les actions réalisées sur la partie marine (ponte de tortues, suivi herbiers). **Sylvie GIRET** demande des précisions sur les résultats des suivis Loutre et Tortues marines. **Ethel MERY** répond qu'une trace de Loutre a été détectée sur le Petit Rhône et qu'une tentative de ponte de Tortue caouanne a été répertoriée vers les Theys de la Gracieuse mais aucune sur les plages des Saintes. **Claire TETREL** demande à son tour des précisions sur les suivis chiroptères. **Alexandre CRESTEY** précise que l'étude télémétrique a permis de détecter un nouveau gîte avec des grands rhinolophes et que les effectifs 2026 de grand rhinolophe et de murin à oreilles échancrées à l'échelle de la Camargue ne sont pas encore connus.

La parole est ensuite donnée à **Jocelyn CHAMPAGNON** et **Alexis CARTIER** de la Tour du Valat pour présenter le bilan du suivi de la reproduction de la Glaréole à collier en 2026. Cette présentation est disponible en annexe de ce compte rendu.

A la suite de cette présentation divers échanges et questions sont posés. **Sylvie GIRET** demande si les conditions climatiques de cette année ont pu être étudiées ? **Jocelyn CHAMPAGNON** répond que oui il y a eu un travail sur le fait que certaines conditions climatiques pouvaient avoir un impact sur la survie des adultes et des jeunes et que l'augmentation de cette année peut être le reflet de bonnes conditions en hiver.
Stéphan ARNASSANT demande s'il y a des moyens pérennes pour apporter une indemnisation pour protéger les zones de nidification ? **Jocelyn CHAMPAGNON** répond que la clé de la préservation réside dans l'acte de sensibilisation plus que dans l'indemnisation car les montants sont assez faibles. Il souligne la démarche de certains agriculteurs de vouloir préserver la biodiversité sur leur parcelle. **François CLEMENT** appuie ses propos en soulignant la qualité du travail menée par le Parc et la Tour du Valat en lien avec les agriculteurs sur d'autres sujets (Grue, Flamant) et il appuie sur la nécessité de faire cohabiter environnement et activités économiques.
Thibault JUVENAL demande quelles sont les périodes sensibles pour l'espèce compte tenu des travaux menés par la CA13 avec les agriculteurs notamment dans la plantation de couverts végétaux ? **Jocelyn CHAMPAGNON** répond qu'il y a une phase de prospection importante chez ces espèces qui a lieu au mois d'avril / mai. Et donc qu'effectivement, un dérangement en fin avril, début mai peut permettre un report sans grandes conséquences pour la colonie car elles ne sont pas installées. Il précise également que les Glaréoles peuvent s'installer sur du trèfle voir du tournesol mais qu'en général c'est sur des zones de sol nu (labour, éventuellement avant mise en eau pour semis de riz, prairies ou marais asséchés). **Mailys ZAMBLERA** poursuit en demandant si le cas de la Camargue traduit une dynamique globale ou s'il s'agirait plutôt d'un report de populations d'autres pays ? **Alexis CARTIER** répond que l'espèce est plutôt en baisse ces dernières années et qu'il est probable qu'une partie des populations espagnoles se déplacent en France du au changement climatique. **Jocelyn CHAMPAGNON** conclu en indiquant qu'il s'agit de dynamiques complexes qui nécessiterait des études approfondies pour mieux comprendre les mouvements de population.

4.4. Evaluation des incidences

Ethel MERY présente le quatrième axe de travail à savoir les évaluations d'incidences. Le contexte pour de telles évaluations est rappelé et une liste non exhaustive de manifestations/actions ayant fait l'objet de ces évaluations est présentée.

A la suite de cette présentation, la restitution des résultats de l'Analyse Risque Pêche est présentée par **Perrine DESVERONNIERES** et **Sara SPADONI** de l'OFB. Cette présentation est disponible en annexe de ce compte rendu.

Le volet Habitat et le volet Espèce sont traités indépendamment. L'analyse montre que pour le volet Habitat, la réglementation actuelle (si respectée) est suffisante pour protéger les habitats d'intérêt communautaire. Concernant le volet Espèces, différents niveaux de risques (interactions à risque) sont proposés par l'OFB qui est en attente d'un arbitrage de l'administration pour certaines interactions. Les intervenantes précisent également qu'une phase de concertation est en cours notamment avec les Comités Régionaux des Pêches et que les niveaux de risques proposés sont établis à l'échelle de la façade maritime, et que ce sera au préfet de région de choisir l'échelle qui lui semble adéquate pour mettre en œuvre des mesures s'il y en a. En termes de résultats pour ce volet Espèce, concernant la Camargue, il y a 1 interaction à risque pour le chalut de fond (Alose), 3 interactions à risque pour les filets (Alose, Puffin des Baléares et Puffin yelkouan), 3 interactions à risques pour les palangres (Puffin des Baléares, Puffin yelkouan et Puffin de Scopoli) et 9 interactions à arbitrer.

A la suite de cette présentation plusieurs interventions sont réalisées. **Sylvie GIRET** demande comment est détecté le fait qu'il y ait capture ou pas en fonction des engins de pêche. **Perrine DESVERONNIERES** répond qu'il y a des programmes d'observations embarquées ainsi que plusieurs pools de données (enquête auprès des pêcheurs, programme ObsMer, données biologiques, avis d'experts). **Sylvie GIRET** demande si les mesures seront obligatoires ? **Perrine DESVERONNIERES** répond que oui si un risque est identifié et que la mesure est mise en place. **André GROSSET** poursuit en rappelant qu'au stade actuel il s'agit uniquement de proposition en cours de concertation avec les pêcheurs. Il souligne que le travail se fait plutôt au niveau du ministère. Et il appuie sur le fait qu'il est important de faire converger les points de vue et qu'il s'agisse d'une vision commune pour créer un véritable partenariat avec le monde de la pêche et la préservation des milieux naturels. **Perrine DESVERONNIERES** souligne également le fait qu'il est important de faire un retour au plus vite (avant la fin de l'année 2026) pour pouvoir être décisionnaire des mesures mises en place et avoir des mesures adaptées au territoire. **Sylvie GIRET** s'interroge sur les interactions nécessitant un arbitrage de l'administration et sur les raisons pour lesquelles certains risques ne peuvent pas être clairement définis. **Perrine DESVERONNIERES** explique que les données scientifiques disponibles ne permettent pas toujours à l'OFB de conclure sur le niveau de risque de certaines interactions.

Pour illustrer cette difficulté, deux exemples sont présentés :

- Chalut de fond / Grand dauphin : Deux seuils internationaux de captures accidentelles conduisent à des conclusions différentes. Le taux de capture actuel se situe entre ces deux seuils, ce qui ne permet pas à l'OFB de privilégier scientifiquement l'un plutôt que l'autre. L'arbitrage est donc laissé à l'administration, en fonction des politiques publiques et des enjeux de la façade maritime.

- Engins de pêche / Tortues marines : Bien que le Muséum national d'histoire naturelle considère les populations de tortues en bon état, des captures accidentelles sont observées. De plus,

l'échantillonnage disponible pour certaines pratiques de pêche, notamment les filets et les palangres, n'est pas suffisamment représentatif pour conclure précisément sur le risque.

Elle précise que ces incertitudes scientifiques concernent plusieurs interactions et justifient le recours à un arbitrage administratif. Elle souligne également que certaines problématiques, comme les captures de tortues, sont spécifiques à la façade méditerranéenne. **David SANCHEZ** réagit en soulignant que la présence des tortues est directement liée à la présence de méduse et que les pêcheurs attrapent très peu de tortues car ils ne posent pas de filets quand il y a des méduses. Concernant le grand dauphin, il précise qu'il ne l'attrape pas dans les filets en revanche il remarque que les dauphins viennent chasser aux abords des filets voir viennent prendre directement les poissons attrapés dans les filets.

4.5. Synthèse de l'animation 2025

Cette dernière partie vient présenter la répartition du temps de travail selon les 6 grandes missions de l'animateur Natura 2000 pour l'année 2025.
Alexandre CRESTEY souligne le fait que seulement 1 ETP a été présent pour animer les sites Natura 2000 « Camargue » en 2025. Il précise également les actions faisant référence à l'axe Gouvernance et Financier et justifie le temps accordé à ces missions notamment par le suivi de l'animation 2025-2027, les demandes de paiement et l'ingénierie financière. Une comparaison est faite avec l'année 2022, 2023 et 2024 qui montre une augmentation du temps de travail pour les volets « Communication » et « Suivis et études scientifiques ».

Un focus sur le renouvellement de la charte du Parc est également réalisé car l'animateur a consacré environ 17 jours de travail à cette mission en 2025. Il fait état de l'avancement de ce processus en indiquant que des ateliers thématiques sont en cours pour co-construire le projet de charte et en particulier l'écriture des mesures avec les acteurs du territoire.

En l'absence de question, **Ethel MERY** et **Alexandre CRESTEY** remercie les participants pour leur implication dans la vie des sites Natura 2000 et clôture la séance.

Une visite guidée de domaine du Mas de la Cure est par la suite proposée en partenariat avec l'Association de la Maison du Cheval Camargue. Cette visite a été l'occasion de faire découvrir les richesses de ce domaine, d'échanger sur les différents points d'actualité et de partenariat qui lient le domaine et le réseau Natura 2000 et d'observer les travaux réalisés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000.